

INDEX EGALITE FEMMES HOMMES 2024

Nous avons le plaisir de vous communiquer le détail de l'index égalité femmes/hommes de l'hôtel Le Meurice répondant ainsi au décret n°2019-15 du 8 janvier 2020.

NOTRE INDEX EST DE 98 / 100 *

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- Ecart de rémunération (en %)	1	1,5	38	40	40
2- Ecarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	0	20	20	20
3- Ecarts de promotions (en points de %)	1	0	15	15	15
4- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	5	10	10	10
Total des indicateurs calculables			98		100
INDEX (sur 100 points)			98		100

Précisions méthodologiques :

La période de référence retenue est l'année civile passée, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024. L'effectif de l'entreprise est renseigné selon 3 catégories socio professionnelles, à savoir : employés, agents de maîtrise et cadres.

Les caractéristiques individuelles (âge, catégorie de poste) sont appréciées au dernier jour de la période de référence ou au dernier jour de présence du salarié dans l'entreprise.

* Les données figurant sur l'index sont principalement issues de la base ZEN DSN.

Le résultat définitif peut être modifié lors de l'enregistrement de l'index sur la plate-forme gouvernementale.

Conformément au décret, ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'index :

- Les apprentis, les contrats de professionnalisation.
- Les salariés mis à disposition par une entreprise extérieure, dont les intérimaires le cas échéant.
- Les salariés dont le contrat est suspendu plus de 6 mois au cours de la période de référence (maladie, congé sans solde, parental, etc.) ou partis avant le 30 juin 2024.

Résultats des années précédentes, pour mémoire :

En 2023, l'index Egapro était de 98/100 et 95/100 en 2022.